

**Municipalité de Rivière-à-Pierre
MRC de Portneuf**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de cette municipalité tenue au centre communautaire le 5 juin 2017 à 19h30 sous la présidence de monsieur Jean Mainguy, maire. En plus de monsieur le maire étaient présents : mesdames les conseillères Andrée St-Laurent et Kathleen Thibaudeau et messieurs les conseillers Denis Bouchard, Alain Lavoie et Patrick Delisle.

Mme Pascale Bonin, directrice générale et secrétaire-trésorière y assistait également.

1.1 Mot du maire

Monsieur le maire ouvre la séance et il invite à un moment de réflexion.

2017-06-89

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mme Kathleen Thibaudeau
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé tout en le laissant ouvert.

Adoptée

2017-06-90

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2017

Chacun des membres ayant reçu une copie des dits procès-verbaux dans les délais prévus, madame la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par Mme Kathleen Thibaudeau
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2017 tel que déposé.

Adoptée

1.4 Rapport du maire, des services et des comités.

2017-06-91

Autorisation du paiement des dépenses du mois de mai 2017

Attendu que la liste des dépenses a été transmise à tous les membres du conseil;

Il est proposé par M. Alain Lavoie
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'approuver la liste des dépenses telle que déposée pour le mois de mai 2017. La directrice générale est autorisée à procéder au paiement des dépenses y figurant pour un total de 117 027,55 \$.

Adoptée

1.6 Prochaine séance du conseil le 3 juillet 2017 (bureaux fermés le vendredi 23 juin et le vendredi 30 juin)

1.7 Fermeture des bureaux du 17 au 21 juillet 2017

2017-06-92

Embauche des étudiants pour combler les emplois d'été

Il est proposé par M. Denis Bouchard
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'embaucher les 3 étudiants suivants pour combler les emplois d'été. Leur salaire horaire sera de 11,25 \$.

Brandon Cauchon occupera le poste de préposé à l'entretien paysager des terrains et des parcs municipaux. Ce poste débutera en juin pour une durée de 8 semaines à raison d'environ 30 heures par semaine.

Lailas Cauchon occupera le poste de préposée à la piste cyclable. Ce poste débutera en juin pour une durée de 10 semaines à raison d'environ 21 heures par semaine.

Jeremy Martin occupera le poste de préposé au Centre d'interprétation du granite. Ce poste débutera en juin pour une durée de 11 semaines à raison d'environ 10 heures par semaine.

Il est à noter que l'embauche est sujette à une période de probation de 2 semaines. Au besoin, la directrice générale approuvera du temps supplémentaire au même taux horaire pour des travaux tels l'arrachage de l'herbe à poux, le nettoyage de la rivière etc.

Adoptée

2017-06-93

Embauche d'une étudiante dans le cadre du programme Emploi été Canada 2017

Il est proposé par Mme Andrée St-Laurent
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'embaucher Valérie Tremblay pour le poste de préposée administrative dans les bureaux municipaux. Cet emploi d'une durée de 210 heures échelonnées sur 6 semaines sera rémunéré au taux horaire de 11,25 \$. Il est à noter que 50 % de ce salaire est compensé par le programme Emploi été Canada.

Adoptée

2017-06-94

Autorisation à M. Jean Mainguy, maire, et à Mme Andrée St-Laurent, conseillère, de participer au congrès de la F.Q.M. du 29 septembre au 1^{er} octobre 2017 à Québec

Il est proposé par M. Denis Bouchard
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'autoriser M. Jean Mainguy, maire, et Mme Andrée St-Laurent, conseillère, à participer au congrès de la F.Q.M. du 29 septembre au 1^{er} octobre 2017 à Québec.

Adoptée

2017-06-95

Engagement de Mme Chloé Turcotte à titre de préposée à l'accueil

Il est proposé par Mme Kathleen Thibaudeau
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'engager madame Chloé Turcotte à titre de préposée à l'accueil au besoin au salaire minimum.

Adoptée

2017-06-96

Nomination des représentants autorisés pour Revenu Québec – Mon Dossier

Considérant de récentes modifications aux services électroniques clicSÉCUR effectuées par le ministère du Revenu créant un nouveau portail « Mon Dossier » concernant toutes les relations électroniques avec le ministère du Revenu;

Considérant que le ministère du Revenu demande à la Municipalité de Rivière-à-Pierre de nommer un responsable pour l'utilisation des services électroniques pour le portail « Mon Dossier »;

Considérant que la responsable des services électroniques clicSÉQUR pour la Municipalité de Rivière-à-Pierre est Mme Pascale Bonin;

Il est proposé par M. Patrick Delisle
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que le conseil de la Municipalité de Rivière-à-Pierre nomme Mme Pascale Bonin, directrice générale et secrétaire-trésorière (ci-après *le représentant*) pour signer, au nom de la Municipalité de Rivière-à-Pierre, les documents requis pour l'inscription et la mise à jour à « Mon Dossier » et pour faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin;

Que Mme Mélanie Vézina, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, soit désignée également à titre de représentante de la Municipalité de Rivière-à-Pierre auprès des services « Mon Dossier »;

Que le ministère du Revenu soit autorisé à communiquer aux représentantes les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription et aux transactions à effectuer à « Mon Dossier ».

Adoptée

Avis de motion d'un règlement décrétant la fermeture de l'Avenue du Plateau

Avis de motion est par la présente donné par la conseillère Mme Kathleen Thibaudeau qu'à une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, sera adopté un règlement décrétant la fermeture de l'Avenue du Plateau.

2017-06-97

Demande d'adoption du projet de loi n° 122

Considérant que le dépôt du projet de loi n° 122 s'inscrit dans la volonté du gouvernement du Québec de transformer en profondeur sa relation avec le milieu municipal en reconnaissant les municipalités locales et les MRC comme de véritables gouvernements de proximité;

Considérant qu'avec le projet de loi n° 122, le gouvernement doit ouvrir une nouvelle ère de collaboration entre deux réels paliers de gouvernement;

Considérant que donner plus d'autonomie et plus de pouvoirs aux municipalités locales et aux MRC du Québec sera déterminant pour l'avenir non seulement du milieu municipal, mais aussi, pour le futur des régions du Québec;

Considérant que le projet de loi n° 122 fait suite à des revendications de la FQM depuis plus de 30 ans;

Considérant que la FQM est globalement satisfaite du contenu du projet de loi n° 122, même si certains amendements pourraient être apportés afin d'en bonifier la portée;

Considérant que les élections municipales auront lieu le dimanche 5 novembre 2017;

Il est proposé par Mme Andrée St-Laurent
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De demander aux membres de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale du Québec d'accélérer l'étude détaillée du projet de loi n° 122;

De demander qu'à la suite de l'étude détaillée, les membres de l'Assemblée nationale du Québec adoptent rapidement le projet de loi n° 122 afin que celui-ci entre en vigueur avant les élections municipales prévues le dimanche 5 novembre 2017.

Adoptée

2. Sécurité publique

2017-06-98

Premier paiement pour les services de la Sûreté du Québec

Il est proposé par M. Denis Bouchard
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De procéder au paiement du premier versement de la somme payable pour l'année 2017 pour les services de la Sûreté du Québec. Le montant de ce premier versement est de 49 064 \$ sur un total de 98 127 \$.

Adoptée

3. Transport routier et hygiène du milieu

2017-06-99

Mandat aux ingénieurs pour la réfection du tronçon TID-040 du réseau de distribution d'eau potable

Considérant que des soumissions sur invitations ont été demandées pour des services professionnels en ingénierie pour la réfection du tronçon TID-040 du réseau de distribution d'eau potable;

Considérant qu'une grille d'évaluation et de pondération a été complétée pour chacun des soumissionnaires et que le résultat de cette analyse indique le pointage suivant :

Soumissionnaire	Pointage
CIMA+	27.88
Stantec	22.14
Tetra Tech QI inc.	20.33

Il est proposé par M. Alain Lavoie
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la Municipalité de Rivière-à-Pierre retienne la soumission de la firme CIMA+ pour les services professionnels en ingénierie pour la réfection du tronçon TID-040 du réseau de distribution d'eau potable, le tout conformément à sa soumission et en considération du prix de 40 900,00 \$ plus les taxes applicables. Cette dépense sera payée avec les sommes provenant du *programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)*.

Le document d'appel d'offres, la soumission et la présente résolution tiennent lieu de contrat.

Adoptée

2017-06-100

Contrat de pose de revêtement bitumineux sur divers segments municipaux

Attendu que 2 soumissionnaires ont été invités à soumissionner;

Attendu que le soumissionnaire le plus bas conforme est Asphalte St-Ubalde Inc.;

Il est proposé par Mme Andrée St-Laurent
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'accorder à Asphalte Saint-Ubalde inc. le contrat de pose de revêtement bitumineux sur divers segments municipaux au coût approximatif de 11 900,00 \$, taxes en sus. Les sommes nécessaires pour payer cette dépense seront prises à même le budget en immobilisations 2017.

Adoptée

2017-06-101

Amendement à la résolution d'embauche du manoeuvre (2017-05-82)

Tenant compte que la période de probation s'est terminée de façon plus que satisfaisante le 29 mai dernier;

Il est proposé par Mme Kathleen Thibaudeau
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De hausser le salaire horaire de M. Claude Lambert à 18,00 \$ et ce, à compter du 29 mai 2017.

Adoptée

2017-06-102

Réparation d'une fuite sur la rue Principale

Il est proposé par Mme Andrée St-Laurent
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De payer un montant de 1905,00 \$, taxes en sus, à Transport Alain Carrier Inc. pour la réparation de la fuite d'eau près du 690 rue Principale. Ce montant inclut la machinerie et le temps homme des travaux effectués le 16 mai 2017.

Adoptée

4. Urbanisme et développement du territoire

2017-06-103

Dépôt des états financiers au 31 décembre 2016 de l'Office municipal d'habitation

Attendu que le rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2016 a été préparé par la firme comptable Bédard Guilbault Inc;

Il est proposé par Mme Kathleen Thibaudeau
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De prendre note des états financiers au 31 décembre 2016 de l'Office municipal d'habitation de Rivière-à-Pierre.

Adoptée

2017-06-104

REGROUPEMENT DES OFFICES MUNICIPAUX D'HABITATION DES MUNICIPALITÉS DE CAP-SANTÉ, DE DESCHAMBAULT, DE DONNACONA, DE NEUVILLE, DE PONT-ROUGE, DE PORTNEUF, DE RIVIÈRE-À-PIERRE, DE SAINT-BASILE, DE SAINT-CASIMIR, DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER, DE SAINT-MARC-DES-CARRIÈRES, DE SAINT-RAYMOND ET DE SAINT-UBALDE

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de Cap-Santé, l'Office municipal d'habitation de Deschambault, l'Office municipal d'habitation de Donnacona, l'Office municipal d'habitation de Neuville, l'Office municipal d'habitation de Pont-Rouge, l'Office municipal d'habitation de Portneuf, l'Office municipal d'habitation de Rivière-à-Pierre, l'Office municipal d'habitation de Saint-Basile, l'Office municipal d'habitation de Saint-Casimir, l'Office municipal d'habitation de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, l'Office municipal d'habitation de Saint-Marc-des-Carières, l'Office municipal d'habitation de Saint-Raymond et l'Office municipal d'habitation de Saint-Ubalde ont demandé l'autorisation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de se regrouper;

ATTENDU QUE ces offices ont présenté aux conseils municipaux des municipalités de Cap-Santé, de Deschambault, de Donnacona, de Neuville, de Pont-Rouge, de Portneuf, de Rivière-à-Pierre, de Saint-Basile, de Saint-Casimir, de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, de Saint-Marc-des-Carières, de Saint-Raymond, de Saint-Léonard-de-Portneuf et de Saint-Ubalde un projet d'entente de regroupement et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;

ATTENDU QUE les offices municipaux d'habitation présenteront, conformément à l'article 58.1 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les termes et conditions d'une entente de regroupement;

ATTENDU QU'après étude du projet de l'entente du regroupement, il y a lieu d'émettre une recommandation favorable à cette fusion;

Il est proposé par Mme Kathleen Thibaudeau
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que le conseil recommande favorablement le regroupement de l'Office municipal d'habitation de Cap-Santé, l'Office municipal d'habitation de Deschambault, l'Office municipal d'habitation de Donnacona, l'Office municipal d'habitation de Neuville, l'Office municipal d'habitation de Pont-Rouge, l'Office municipal d'habitation de Portneuf, l'Office municipal d'habitation de Rivière-à-Pierre, l'Office municipal d'habitation de Saint-Basile, l'Office municipal d'habitation de Saint-Casimir, l'Office municipal d'habitation de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, l'Office municipal d'habitation de Saint-Marc-des-Carières, l'Office municipal d'habitation de Saint-Raymond et l'Office municipal d'habitation de Saint-Ubalde suivant les termes et conditions du projet d'entente de regroupement.

Adoptée

2017-06-105

Location de toilettes pour le Club Arlau

Il est proposé par M. Alain Lavoie
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De louer chez Équipements Paquet 2 toilettes chimiques au coût de 155 \$/toilette/mois, taxes en sus, du 15 juin au 15 octobre 2017. Cette location inclut une vidange hebdomadaire gratuite des toilettes.

Adoptée

2017-06-106

Mandat aux ingénieurs pour une étude de détermination des cotes de crues

Attendu que la Municipalité de Rivière-à-Pierre est allée en appel d'offres de services avec prix et qu'un comité de sélection a été formé conformément au Code municipal;

Attendu la recommandation du comité de sélection;

Il est proposé par M. Patrick Delisle
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'accorder à Tetra Tech QI inc. le mandat pour la réalisation de l'étude de détermination des cotes de crues en 3 volets soit l'actualisation des cotes actuelles, la détermination des cotes en amont du Lac du Milieu et la détermination des cotes en bordure de la Rivière Blanche et de la crique Castor.

Les honoraires, pour la réalisation des 3 volets de l'étude, sont de 48 280,30 \$ incluant les taxes. Cette dépense sera payée à même le surplus accumulé non-affecté.

Le document d'appel d'offres, la soumission et la présente résolution tiennent lieu de contrat.

Adoptée

2017-06-107

Adoption du règlement # 457-17 relatif à un *Programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques*

Attendu qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance;

Attendu que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Mme Andrée St-Laurent
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le règlement # 457-17 relatif à un *Programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques*.

Adoptée

2017-06-108

Adoption du règlement d'emprunt # 458-17 d'un montant de 400 000\$ aux fins de financer le *Programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques # 457-17*

Attendu qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance;

Attendu que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Mme Kathleen Thibaudeau
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le règlement d'emprunt # 458-17 d'un montant de 400 000 \$ aux fins de financer le *Programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques # 457-17*.

Adoptée

5. Loisirs et services à la collectivité

2017-06-109

Marché aux puces le samedi 10 juin 2017

Il est proposé par M. Denis Bouchard
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De tenir un marché aux puces dans le stationnement de la gare le samedi 10 juin 2017 de 10h30 à 14h00 et d'aviser nos assureurs de la tenue de cet événement.

Adoptée

2017-06-110

Soutien au spectacle « Tout simplement NOUS » de l'Association des personnes handicapées de Portneuf

Il est proposé par M. Alain Lavoie
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De verser 100 \$ à l'Association des personnes handicapées de Portneuf en soutien au spectacle « Tout simplement NOUS ».

Adoptée

Programme d'acquisition de système d'alerte médicale

2017-06-111

Tenant compte que la Municipalité de Rivière-à-Pierre, dans le cadre de sa *Politique familiale municipale* et en tant que *Municipalité amie des aînés*, désire soutenir les personnes âgées vivant seules;

Tenant compte qu'à cet effet la Municipalité de Rivière-à-Pierre désire établir, en partenariat avec le Club FADOQ du Bel Âge de Rivière-à-Pierre, un programme d'acquisition de système d'alerte médicale;

Il est proposé par Mme Kathleen Thibaudeau
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la Municipalité de Rivière-à-Pierre crée un programme d'acquisition de système d'alerte médicale et y consacre un montant de 1000 \$ à raison de 100 \$ par participant;

Que les modalités de participation au programme soient les suivantes, et ce jusqu'à l'épuisement de la somme de 1000 \$:

- 1) Toute personne âgée de 70 ans et plus et vivant seule peut participer;
- 2) Présentation par le participant d'une preuve d'achat d'un système d'alerte médicale (bracelet, pendentif ou autre système) au Club FADOQ du Bel Âge de Rivière-à-Pierre;
- 3) Transmission de cette preuve d'achat à la municipalité qui versera un montant de 100 \$ au Club FADOQ du Bel Âge de Rivière-à-Pierre;
- 4) Versement d'un montant de 100 \$ par le Club FADOQ du Bel Âge de Rivière-à-Pierre au participant.

Adoptée

6. Périodes de questions

7. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Andrée St-Laurent de lever la présente séance. La séance est levée par monsieur le maire à 20h15.

Jean Mainguy, maire

Pascale Bonin, directrice générale
& secrétaire-trésorière